

**DEL2021\_189**

**INFORMATION DE LA LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Sur le rapport de M. Luc CARVOUNAS, Maire,

Le Conseil Municipal

Prend acte

**Article unique** : de la communication qui lui est faite de la présente liste de décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**DEL2021\_190**

**VŒU RELATIF À LA SITUATION DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS DE L'AGENCE CHRONOPOST D'ALFORTVILLE**

Sur le rapport de M. Etienne FILLLOL, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'émettre le vœu que :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne reçoive dans les meilleurs délais les protagonistes de cette lutte (syndicats, délégués, élus, etc.) pour en dénouer tous les aspects ;
- Des instructions soient données aux services de la Préfecture pour la régularisation massive des travailleurs qui participent activement à notre communauté nationale ;
- Des rendez-vous soient donnés à ceux dont le renouvellement de titre de séjour est enlisé dans un système administratif qui les condamne à la vie clandestine ;
- Une inspection sérieuse et loyale soit menée dans les meilleurs délais par l'unité du Val-de-Marne de la DREETS, afin d'objectiver le système organisé par les entreprises concernées et y mettre fin.